



Absorption de l'IRD par le CNRS : STOP à la liquidation des EPST

Motion du 30^{ème} Congrès de la CGT-INRAE

Cet été 2026, les personnels de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et du Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ont appris par voie de presse la « fusion » de leurs instituts au premier janvier 2027. Une décision qui a été actée brutalement et unilatéralement, sans communication et sans réelle justification, économique ou scientifique.

En plus du mépris pour les personnels de ces instituts sur la forme de cette annonce, cette fusion confirme la volonté politique d'affaiblir les Organismes publics Nationaux de Recherche (ONR EPST et EPIC) au profit d'un système centré sur des universités locales et des appels à projets. Elle est dans la lignée de plusieurs mesures qui ont affaibli les Établissement Public à caractère Scientifique et Technologique (EPST) en nuisant à leur mission nationale de service publique, leur fonctionnement et leurs personnels : création de l'HCERES et l'ANR, mise en place des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performances (COMP) ou des « agences de programmes ». D'autres projets ubuesques de fusions sont souvent annoncés comme la fusion INRAE-Ifremer-FranceAgriMer. La fusion CNRS-IRD, comme la fusion INRA-IRSTEA et ces autres fusions, tentent de masquer la baisse des moyens et les changements des attentes du gouvernement de la recherche sur des sujets spécifiques et primordiales : baisse de la biodiversité, changement global, affaiblissement des ressources naturelles, sciences sociales et humaines, développement humain... Pour le cas de l'IRD, cette fusion va profondément nuire à nos coopérations de recherches avec des pays aux populations fragilisées ce qui est d'autant plus dramatique.

De façon générale, la fusion d'établissements vise une seule chose : la baisse des moyens par la mutualisation, au détriment de leur fonctionnement. Les justifications prétendument « scientifiques », non avancée ici, n'est qu'un leurre pour faire passer la pilule.

Pour ces raisons, la CGT-INRAE s'oppose totalement à la disparition de l'IRD et continue de revendiquer :

- Le maintien d'EPST autonomes sur leur stratégie nationale de recherche, POUR les besoins des citoyens et indépendante, et capable de représenter toute la diversité de leurs recherches.
- La simplification du système de recherche par la restitution aux ONR et universités de l'ensemble des ressources consacrés à la recherche et donc la suppression et la redistribution des fonds de l'ANR, de l'HCERES, du CIR, PEPR...

La CGT-INRAE exprime son entière solidarité avec les personnels de l'IRD menacés par ce projet d'absorption.

- *Motion votée à l'unanimité moins 2 abstentions*